



## CONTENUS

Politique commerciale .....	1
ACTA : La conclusion du traité en septembre? .....	1
OMC : Condamnation de l'Union européenne sur les produits électroniques.....	2
Enjeux numériques .....	2
Kindle 3 : Un grand succès pour le nouveau lecteur de livre numérique d'Amazon .....	2
Google Books : Signature des nouveaux contrats de numérisation.....	3
Industrie audiovisuelle .....	3
La suppression du UK Film Council.....	3
Le financement de la radiodiffusion publique connaît un bouleversement stratégique.....	4
Lancement du MEDIA Mundus.....	4
Actualités .....	5
Conférences internationales : Le rôle des industries culturelles dans l'avenir de l'Union européenne.....	5
Forum mondial U40-Diversité culturelle 2030 : Réunion à Istanbul .....	5
Symposium : « Exploration de la mobilité en Méditerranée » .....	6

**(Notre analyse)** Les négociations internationales sur l'Accord commercial anti-contrefaçon (ACTA) restent toujours au cœur de l'actualité politique. Alors que les négociations continuent de se dérouler de façon quasi-confidentielle, les négociateurs sont convaincus que la plupart des questions controversées sont résolues et que la réunion de septembre au Japon sera probablement la dernière. Cependant, au sein du Parlement européen, le caractère et le contenu de l'accord divisent de plus en plus les parlementaires. Les divisions se cristallisent autour de deux camps opposés : d'une part, les défenseurs du Rapport Gallo et, d'autre part, ceux de la Déclaration écrite 12. Dans un autre ordre d'idées, à la suite d'une plainte des États-Unis, du Japon et de Taiwan, l'Organisation mondiale du commerce (OMC) a condamné l'Union européenne concernant les taxes sur les produits électroniques. Or, la Commission européenne tend à défendre sa position, affirmant que l'Accord sur le commerce des produits des technologies de l'information devrait être globalement révisé. Enfin, l'inquiétude et l'indignation règnent au sein des milieux cinématographiques britanniques, puisque dans le cadre de la politique d'austérité financière du nouveau gouvernement, le ministre de la Culture a décidé de supprimer le UK Film Council, institution majeure de distribution des subventions publiques et des subsides de la loterie nationale au septième art. Le monde cinématographique craint que cette décision - prise sans consultation - n'entraîne la faiblesse économique du cinéma anglais et son appauvrissement artistique et créatif.

### ACTA : La conclusion du traité en septembre ?

À l'issue du dixième tour des négociations de l'Accord commercial anti-contrefaçon (ACTA), tenu du 16 au 20 août à Washington, les représentants des États-Unis, de l'Union européenne et de neuf autres pays ont annoncé que la prochaine, et probablement dernière, réunion aura lieu en septembre au Japon. Dans un communiqué conjoint, ils affirment être « résolus à régler les problèmes importants et consentent à rendre public le texte complet de l'accord avant de décider de le signer ». Le communiqué indique que des réunions informelles se sont tenues avec des actionnaires, des représentants d'ONG, des leaders d'industries et des participants aux négociations, mais les détails de ces rencontres restent secrets. Rappelons que l'approche de l'ACTA divise fortement le Parlement européen. D'une part, les défenseurs du Rapport Gallo s'opposent à ceux de la Déclaration écrite 12. Les premiers demandent une plus grande sévérité face au téléchargement illégal, notamment en s'inspirant des « expériences nationales » comme le Hadopi et la riposte graduée, tandis que les seconds s'y opposent et réclament la publication des textes en cours de négociation. Le vote en séance plénière du Rapport Gallo, qui devait se tenir le 9 juillet, a été repoussé à la rentrée. Cela veut dire que le sort du texte sera débattu peu de temps avant celui de l'ACTA lui-même. Son report a été décidé à 140 voix contre 135, témoignant de la division qu'il provoque au sein du Parlement européen. Soulignons que l'opposition s'est principalement construite autour de l'eurodéputée Françoise Castex qui a déposé une contre-proposition de rapport, introduisant une licence globale à l'échelle européenne et la dépénalisation du partage de fichiers. Accompagnée de Alexander Alvaro, Stavros Lambrinidis et Zuzana Roithova, Françoise Castex est l'auteure de la « Déclaration écrite



12 », demandant à la Commission européenne la publication de tous les documents relatifs à l'ACTA. Pour que le texte devienne une déclaration officielle du Parlement européen, 369 eurodéputés doivent le signer et, jusqu'à présent, il a déjà recueilli 353 votes. L'échéance pour les signatures manquantes, établie au 8 juillet dernier, a d'ailleurs été repoussée à la séance du 9 septembre prochain.

Enfin, le 25 juin dernier, l'Association américaine IPO (*Intellectual Property Owners*), qui réunit plus de 200 sociétés et 10 000 particuliers, a adressé une lettre à Ron Kirk, le représentant au commerce, lui demandant des éclaircissements sur la version consolidée, publiée en avril dernier, du traité de l'ACTA. Dans cette lettre, l'IPO affirme avoir relevé des définitions imprécises qui pourraient potentiellement changer la loi américaine, en transformant des types d'infraction qui relèvent du droit civil en activités punies en vertu du droit pénal.

Sources : « Le traité anticontrefaçon ACTA publié fin septembre ? », *NouvelObs.*, 24 août 2010, « ACTA : les divisions européennes ne sont toujours pas tranchées », *ZDNet France*, 13 juillet 2010 ; *Communiqué commun*, Disponible sur : <http://trade.ec.europa.eu/doclib/press/index.cfm?id=610&serie=362&langId=en>; *Lettre de l'IPO*, Disponible sur : <http://www.ipo.org/AM/Template.cfm?Section=Home&TEMPLATE=/CM/ContentDisplay.cfm&CONTENTID=26212>

---

### OMC : Condamnation de l'Union européenne sur les produits électroniques

L'Organisation mondiale du commerce (OMC) a donné tort lundi 16 août à l'Union européenne face aux États-Unis, au Japon et à Taiwan dans un contentieux sur les droits de douane imposés par Bruxelles à certains produits de haute technologie. Dans sa décision, détaillée dans un document long de 704 pages, le groupe spécial de l'OMC a constaté que l'Union européenne (UE) avait imposé des droits de douane, pouvant aller à 14%, sur les écrans plats, des imprimantes numériques multifonctions et des terminaux de télévision, en infraction avec l'accord de l'OMC sur le commerce des produits des technologies de l'information (ATI). Trois produits dont les exportations mondiales comptaient, selon l'administration américaine, pour plus de 44 milliards de dollars en 2009. En plus, les services américains et taiwanais du commerce ont estimé que les taxes sur les écrans plats, par exemple, auraient permis d'économiser 611 millions de dollars sur un an. Soulignons que l'Accord ATI prévoit que les participants - dont le nombre est à ce jour de 70, représentant 97 pour cent du commerce mondial des produits des technologies de l'information - éliminent tous les droits de douane sur les produits visés par l'Accord.

La Commission européenne a critiqué la décision de l'OMC, avant même sa publication, réaffirmant sa position en faveur d'une révision globale de l'Accord et a 60 jours pour faire appel de sa condamnation. Plus spécifiquement, l'UE affirme que depuis la signature de l'Accord en 1996, certains produits sont devenus des biens de grande consommation et ne sont donc plus éligibles à l'exemption de droits de douane. Pour cela, ils doivent être taxés en fonction de leur usage : un écran plat d'ordinateur est, selon elle, taxable s'il permet de recevoir des programmes télévisés, de même qu'un décodeur avec disque dur assimilable à un ordinateur. De son côté, le représentant américain au Commerce, Ron Kirk, a estimé que les États-Unis avaient remporté une « victoire importante » et de grands producteurs américains et asiatiques sont impatients de savoir si l'UE en appellera de la décision du groupe spécial de l'OMC. Rappelons que Washington, Tokyo et Taiwan avaient porté plainte auprès de l'OMC en mai 2008.

Sources : « Electronique : l'OMC condamne l'Europe », *Le Figaro*, 16 août 2010 ; « L'OMC condamne les taxes européennes sur certains produits électroniques », *Les Echos*, 17 août 2010 ; Site de l'OMC, [http://www.wto.org/french/news\\_f/news10\\_f/375\\_376\\_377r\\_f.htm](http://www.wto.org/french/news_f/news10_f/375_376_377r_f.htm).

---

### Kindle 3 : Un grand succès pour le nouveau lecteur de livre numérique d'Amazon

Un mois après son lancement, le Kindle 3 se porte très bien sur le marché des États-Unis, dans la mesure où Amazon a annoncé avoir vendu, en un mois, plus d'exemplaires du Kindle 3 que de deux autres versions. Kindle est un livre électronique qui permet de se connecter à Internet pour télécharger des contenus (livres numérisés, journaux et magazines) vendus en ligne sur le site d'Amazon. Il est clair qu'Amazon poursuit une politique commerciale de plus en plus dynamique ; alors que le premier modèle valait près de 400 dollars en 2007, le nouveau ne vaut plus que 139 dollars. En plus, l'utilisateur de ce Kindle 3 n'aura pas à payer d'abonnement supplémentaire pour télécharger des ouvrages sur le territoire américain. Fin juillet, la firme américaine a dévoilé



des chiffres intéressants : « ces trois derniers mois, pour 100 livres reliés vendus, Amazon a vendu 143 livres électroniques (sur le support Kindle) ; au mois de juillet, c'est 180 livres Kindle pour 100 livres reliés ». Cependant, d'après les chiffres de l'Association américaine des éditeurs, alors que les éditions numériques connaissent une forte croissance, avec 200% d'augmentation entre mai 2009 et mai 2010, leurs parts de marché ne représentent encore que 8,5% aux États-Unis, l'un des pays où le taux d'équipement est le plus élevé. En France, le livre électronique dispose d'une part de marché inférieure à 1%, selon les chiffres du Syndicat national de l'édition. Soulignons que même si, jusqu'à présent, Kindle s'impose dans le marché des livres électroniques, depuis plusieurs mois, Apple et Google menacent la mainmise d'Amazon sur ce marché. Avec le lancement de la tablette iPad en avril dernier – vendue à plus de 3 millions d'exemplaires dans le monde –, Apple tente d'imposer sa propre librairie en ligne, iBooks. De son côté, Google Books propose un très grand nombre de livres du domaine public en accès gratuit. Si le géant californien parvient à régler l'épineuse question des droits d'auteur, il aura les moyens de capitaliser sur ce produit d'appel, avec le lancement de sa propre librairie en ligne payante, Google éditions.

Enfin, rappelons que début août, le ministre de la Justice de l'État américain du Connecticut a indiqué qu'il s'interrogeait sur une possible entente sur les prix des livres électroniques, demandant aux géants Apple et Amazon de répondre à ses interrogations. Le ministre a indiqué que « les accords conclus entre les éditeurs et Amazon et Apple semblent avoir déjà débouché sur des prix uniformes pour beaucoup de livres électroniques les plus populaires – ce qui prive potentiellement les consommateurs de prix concurrentiels ». Rappelons que jusqu'au lancement de l'iPad, Amazon, qui dominait nettement le marché, vendait la plupart des e-livres à 9,99 dollars. Depuis lors, Apple s'est mis d'accord sur un nouveau mode de rémunération des éditeurs, libres de fixer leurs prix, ce qui a conduit au relèvement de certains prix et Amazon s'est efforcé de s'aligner sur les conditions proposées par Apple.

Sources : « Le livre numérique a-t-il détrôné le livre papier aux États-Unis », *Le Monde*, 22 juillet 2010 ; « Le nouveau Kindle confirme les ambitions d'Amazon dans le livre électronique », *Les Echos*, 22 août 2010.

---

### Google Books : Signature des nouveaux contrats de numérisation

Le géant californien Google et la bibliothèque nationale autrichienne (ONB) ont signé, mardi 15 juin, un contrat de 30 millions d'euros pour la numérisation des œuvres libres de droits de la bibliothèque, soit 400 000 volumes. Le projet, qui n'aurait pas été possible sur les fonds propres de la bibliothèque, concerne la collection du XVI<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle, l'une des cinq collections les plus importantes au monde, soit 120 millions de pages. Google prend en charge les coûts de la numérisation, entre 50 et 100 euros par ouvrage. Les livres devraient être numérisés à partir de 2011 et les travaux devraient durer environ six ans. Les ouvrages seront accessibles à partir du site Internet de l'ONB, de la bibliothèque en ligne Google Books, ainsi que de la bibliothèque européenne Europeana. Par ailleurs, Google a également conclu un accord avec la bibliothèque nationale des Pays-Bas pour participer à l'entreprise de numérisation de son fonds. Le géant californien prévoit de scanner plus de 160 000 livres qui seront accessibles à la fois sur le site Google Books, sur le site de la bibliothèque, ainsi que sur celui de la bibliothèque européenne Europeana. Enfin, en mars dernier, le ministère italien de la Culture avait annoncé un accord avec Google pour numériser un million de livres libres de droits, issus des bibliothèques nationales de Rome et de Florence. Les responsables de Google Books estiment qu'« une large part du savoir culturel, historique, scientifique et religieux, collecté et conservé au long des siècles, repose dans les bibliothèques européennes, et c'est formidable de voir que nous aspirons tous au même but d'améliorer l'accès de tous au savoir ».

Source : « Google numérisera la bibliothèque nationale des Pays-Bas », *Le Monde*, 15 juillet 2010.

---

### La suppression du UK Film Council

Dans le cadre de la politique d'austérité du gouvernement conservateur/libéral-démocrate, le nouveau ministre britannique de la Culture, Jeremy Hunt, a décidé le 26 juillet de la suppression du UK Film Council (UKFC), le Conseil du film britannique, principale organisation de distribution des subventions publiques et des subsides de la loterie nationale au septième art. Le monde cinématographique britannique a dénoncé cette décision, prise sans consultation. Une pétition a permis de recueillir plus de 30 000 signatures, dont celles des plus grands noms de la profession.



Fondé en 2000 par l'ancien premier ministre Tony Blair, la tâche du UKFC était de développer et de promouvoir l'industrie du film au Royaume-Uni. Avec un budget annuel de fonctionnement de 15 millions de livres (18 millions d'euros), cette institution a financé plus de 900 films en dix ans. Elle se considère comme l'un des promoteurs d'un nouvel âge d'or du cinéma britannique, signalant l'émergence de talents créatifs et rompant avec la faiblesse économique du cinéma anglais due au sous-investissement chronique. Par ailleurs, le Conseil a favorisé l'installation en Europe d'un nombre record de salles pourvues de technologie numérique. En plus, dans la mesure où le gouvernement n'a pas décidé qui reprendra les fonctions de l'UKFC, les milieux cinématographiques craignent que le gouvernement ne détourne une partie des subventions versées par la loterie nationale au cinéma au profit du financement du volet culturel des Jeux Olympiques de 2012.

Néanmoins, les défenseurs de la décision du ministre de la Culture soulignent principalement que l'UKFC a eu comme objectif la réalisation de superproductions commerciales exportables à l'étranger et de films de divertissement et critiquent le processus de décision bureaucratique d'une institution qui a eu droit de regard sur le montage final des films qu'elle finançait. En plus, ils affirment que l'UKFC devrait promouvoir des projets plus risqués et innovateurs sur le plan artistique et esthétique et inventer un nouveau langage cinématographique au lieu de reproduire des recettes filmiques réussies mais peu originales, copiant le modèle de *Four Weddings and a Funeral* et de *The Full Monty*.

Rappelons que le Royaume-Uni est partie prenante de la Convention sur la diversité des expressions culturelles depuis le 7 décembre 2007.

Sources: « La fin du UK Film Council provoque un tollé dans le cinéma britannique », *Le Monde*, 4 août 2010; « UK Film Council: out to lunch? », *The Guardian*, 28 août 2010, <http://www.guardian.co.uk/film/video/2010/aug/28/uk-film-council-arts-funding>. ; « Scrapping UK Film Council may be good for British cinema », *The Guardian*, 27 juillet 2010.

---

### **Le financement de la radiodiffusion publique connaît un bouleversement stratégique**

Début juillet, le Tribunal de l'UE a donné son autorisation pour que l'État français accorde 150 millions d'euros à l'organe de radiodiffusion public France Télévisions, en dépit de l'opposition des chaînes privées TF1 et M6 qui prétendaient faire annuler l'accord initial de la Commission. À l'occasion, l'Observatoire européen de l'audiovisuel a publié son dernier rapport IRIS plus sur le thème du financement et du contrôle des offres des radiodiffuseurs de service public et produit par l'Institut de droit européen des médias. L'auteur Christian Bron ouvre son rapport par une présentation du cadre législatif européen régissant actuellement le financement et le contrôle des services de médias publics. Selon le rapport, la Commission européenne fait la distinction entre deux modes de financement : le financement unique, qui recouvre le financement de la radiodiffusion exclusivement par des fonds publics et le « financement mixte », où les radiodiffuseurs publics peuvent être financés à la fois par des ressources d'État et par des recettes provenant d'activités commerciales. Le rapport propose ensuite une analyse pertinente pays par pays des modèles de financement des médias de service public dans les États membres. Cette analyse révèle un mélange très disparate des modèles en place, l'élément commun entre la plupart des pays étant un processus de réforme en cours des systèmes de financement et de la législation correspondante pour s'adapter aux réalités du marché. D'une part, Christian Bron conclut son rapport en précisant que plusieurs pays sont actuellement en train de s'éloigner du modèle de la redevance pour le remplacer par « une contribution 'médias' globale, ou des sommes allouées directement sur le budget de l'État ». D'autre part, il insiste sur l'importance de préserver l'indépendance en matière de programmation : « l'autonomie de la programmation est une composante particulièrement bien protégée de la liberté de fournir des émissions de radiodiffusion ».

Source : Observatoire européen de l'audiovisuel, « La radiodiffusion de service public : financement et contrôle des offres », *Communiqué de presse*, 5 juillet 2010, <http://www.obs.coe.int/about/oea/pr/irisplus2010-4.html>.

---

### **Lancement du MEDIA Mundus**

Adopté par la Commission européenne le 9 janvier 2009, le MEDIA Mundus est un vaste programme de coopération internationale dans le secteur audiovisuel, en vue de renforcer les relations culturelles et commerciales entre la cinématographie européenne et les créateurs des



pays tiers. Au cours de la période 2011-2013, l'UE consacrera 15 millions d'euros à des projets soumis par des professionnels de l'audiovisuel provenant de l'UE et des pays tiers, pour le bénéfice mutuel des secteurs audiovisuels en Europe et dans ces pays. Le premier appel à propositions MEDIA Mundus a été lancé à la fin juillet et, avec un budget de 5 millions d'euros, il se concentrera sur les actions entreprises entre le 1<sup>er</sup> février 2011 et le 31 mars 2012 dans les domaines de la formation, de l'accès aux marchés, de la distribution et de la diffusion de projets audiovisuels. En ce sens, le programme prétend accroître la compétitivité de l'industrie audiovisuelle européenne et permettre à l'UE de jouer plus efficacement son rôle culturel et politique dans le monde, ainsi qu'élargir le choix des consommateurs et renforcer la diversité culturelle.

Enfin, soulignons que dans le cadre du Livre vert « Libérer le potentiel des industries culturelles et créatives », plus de 350 autorités publiques, organisations publiques ou privées actives au niveau européen ou national ont répondu à la consultation de la Commission européenne. Ces contributions permettront à la Commission de mieux répondre aux besoins des industries créatives en Europe.

Source : Commission européenne, *MEDIA Mundus-Appel à propositions 2011*, 21 juillet 2010 [http://ec.europa.eu/culture/media/mundus/funding/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/culture/media/mundus/funding/index_fr.htm); « Consultation relative au Livre vert 'Libérer le potentiel des industries culturelles et créatives' », Disponible sur : [http://ec.europa.eu/culture/news/news2802\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/culture/news/news2802_fr.htm).

---

### Conférences internationales : Le rôle des industries culturelles dans l'avenir de l'Union européenne

Dans le cadre de l'initiative *CultureWatchEurope* du Conseil de l'Europe, ce dernier, en partenariat avec plusieurs instances européennes et nationales chargées du secteur culturel, organise une conférence internationale sur le thème « La culture et les politiques du changement » qui se tiendra du 6 au 7 septembre 2010 au siège du Comité économique et social européen (CESE) à Bruxelles. La Conférence cherche, d'une part, à explorer l'impact direct de la crise financière sur le secteur culturel du point de vue des menaces et des pertes, et, d'autre part, à questionner le rôle de l'État en tant que pourvoyeur substantiel de la culture. Les thèmes liés incluent de nouveaux paradigmes de responsabilité possibles pour la culture et les nouveaux cadres pour la politique publique dans le domaine culturel.

En plus, la conférence de Culture Action Europe se tiendra également à Bruxelles du 7 au 9 octobre 2010, réunissant des opérateurs culturels, acteurs de la société civile, experts et décideurs politiques, en vue de débattre des problématiques contemporaines de la vie culturelle européenne. Deux problématiques croisées y seront traitées : la première met l'accent sur la contribution des arts et de la culture à la construction d'une vision pour l'Europe de demain ; la seconde, sur la reconnaissance de cette contribution dans le cadre des programmes et politiques de l'UE. Rappelons que Culture Action Europe est un réseau européen, animé par un secrétariat basé à Bruxelles, qui défend le rôle des arts et de la culture dans le développement du projet européen. Son objectif consiste à influencer les politiques européennes dans le but d'améliorer l'accès à la culture au sein et au-delà des frontières européennes. À ce jour, il compte plus de 90 membres, représentant plus de 10 000 organisations actives dans plus de 14 disciplines artistiques.

Enfin, le colloque « Créativité, Culture et Innovation : à la recherche de nouveaux liens » sera organisé dans le cadre de la Présidence belge du Conseil de l'UE et se tiendra les 8 et 9 septembre à Bruxelles. Le colloque se focalisera sur la dimension innovante du secteur culturel, les industries culturelles et créatives étant désormais reconnues comme un élément essentiel de l'innovation.

Source : Conférence « La culture et les politiques du changement » - Bruxelles, 6-7 septembre 2010, [http://www.coe.int/t/dg4/cultureheritage/cwe/conference10\\_fr.asp](http://www.coe.int/t/dg4/cultureheritage/cwe/conference10_fr.asp); Culture Action Europe, <http://www.cultureactioneuropeconference.eu/fr/>; Colloque international, « Créativité, Culture et Innovation », <http://www.meeting-time.com/CMS/docs/Colloque%20fr%20international%20programme%20%20aout.pdf>.

---

### Forum international U40 – Diversité culturelle 2030 : Réunion à Istanbul

Dans le cadre du programme des capacités internationales « U40 – Diversité culturelle 2030 », la Commission allemande pour l'UNESCO organisera avec l'Université Bilgi d'Istanbul et la



## Accords bilatéraux et diversité culturelle



Bulletin d'information, vol. 5, no 7, 1<sup>er</sup> septembre 2010

Fédération internationale des coalitions pour la diversité culturelle un Forum international des participants U40, du 21 octobre au 24 octobre 2010, à Istamboul, constituant un suivi du Forum mondial U40, tenu à Paris, en juin 2009.

Le but du Forum est de contribuer à une mise en œuvre plus efficace et opérationnelle de la Convention sur la diversité des expressions culturelles, et ce, à travers l'échange d'informations interrégionales et l'analyse de données sur la promotion de la diversité culturelle, la sensibilité des régions sous-représentées et l'amélioration de la visibilité de la Convention auprès de jeunes experts. Pour cela, le Forum d'Istamboul rassemblera 20 participants U40 (2009-2011) de toutes les régions du monde, ainsi qu'un groupe supplémentaire de 10 jeunes experts en politiques culturelles et en communication, de professionnels qualifiés, de futurs décideurs en provenance de la Turquie, des pays de la rive sud de la Méditerranée, des Balkans de l'Ouest, du Caucase, du Moyen Orient et des États du Golfe.

Source : Forum international des participants U40 : Istamboul, Turquie, 21-24 octobre 2010, [http://www20.gencat.cat/docs/CulturaDepartament/SSCC/RELEXT/Noticies/Documents/Arxiu/U40\\_Appl%20%203%A0%20Participation\\_Istanbul\\_FR.pdf](http://www20.gencat.cat/docs/CulturaDepartament/SSCC/RELEXT/Noticies/Documents/Arxiu/U40_Appl%20%203%A0%20Participation_Istanbul_FR.pdf).

### Symposium « Exploration de la mobilité en Méditerranée »

Le Forum arabe de l'Éducation, le Fonds Safar et le Fonds Roberto Cimetta organisent un symposium intitulé « Exploration de la mobilité en Méditerranée », dans le cadre de leur projet de partenariat « Istikshaf ». Ce projet, soutenu par la Fondation Anna Lindh, vise à explorer la question de la mobilité en tant qu'outil d'apprentissage, de dialogue et d'échanges artistiques et en tant que conception à la fois ancienne et nouvelle du monde méditerranéen. Le symposium se tiendra à Alexandrie en Egypte du 1<sup>er</sup> au 10 février 2011. Rappelons que le Fonds Roberto Cimetta, un programme pour la mobilité artistique euro-méditerranéenne, et Marseille-Provence 2013 (Capitale européenne de la Culture) ont lancé un Fonds commun pour la mobilité le 15 mars 2010. Ce Fonds soutient la création artistique en Euro-Méditerranée dans les arts de la scène contemporains, la musique, les arts visuels et les arts numériques, la photographie, le cinéma, l'écriture, etc.

Source : <http://euro-mediterranee.blogspot.com/2010/06/le-programme-du-fonds-roberto-cimetta.html>.

### Accords bilatéraux et diversité culturelle

Ce bulletin d'information est réalisé par le Centre d'études sur l'intégration et la mondialisation pour l'Organisation internationale de la Francophonie

**Direction scientifique :** Gilbert Gagné

**Recherche et rédaction :** Antonios Vlassis

Pour nous joindre : +1 (514) 987-3000 #3910 - <http://www.ceim.uqam.ca> - [ceim@uqam.ca](mailto:ceim@uqam.ca)

*Les opinions exprimées et les arguments avancés dans ce bulletin demeurent sous l'entière responsabilité du rédacteur ainsi que du Centre d'études sur l'intégration et la mondialisation et n'engagent en rien ni ne reflètent ceux de l'Organisation internationale de la Francophonie.*

